

LE TOURISME RURAL ET L'AGROTOUTISME



Les plans de développement de la zone agricole et l'agrotourisme

L'agrotourisme constitue l'un des axes de développement et de diversification ciblé lors de l'élaboration de plans de développement de la zone agricole en :

- mettant en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- visant l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché;
- encourageant le développement des activités complémentaires à l'agriculture (agrotourisme, transformation à la ferme).

En somme, l'agrotourisme répond de façon idoine à trois des quatre sous-objectifs énoncés par le MAPAQ.

L'agrotourisme et le tourisme rural partagent le territoire sur lequel s'exercent ces activités, soit le milieu rural où la qualité de la vie à la campagne et les bienfaits des produits locaux sont mis en valeur.

L'agrotourisme constitue un volet du tourisme rural où l'agriculture et le producteur agricole sont au centre du produit touristique offert et où l'activité se déroule sur une entreprise agricole.

L'AGROTOUTISME

L'agrotourisme existe au Québec depuis près de quarante ans. D'une amorce lente, ce secteur d'activité du tourisme rural a acquis au fil des ans une plus grande maturité et a su séduire la population.

Aujourd'hui, l'agrotourisme fait partie de l'offre touristique de plusieurs régions et permet de faire connaître l'agriculture du Québec. Certains intervenants identifient même cette activité comme un axe de développement intéressant d'une agriculture diversifiée et d'une occupation dynamique du territoire agricole. En plus de représenter une diversification de l'offre touristique de certaines régions, l'agrotourisme peut favoriser une meilleure compréhension entre urbains, ruraux agriculteurs et non-agriculteurs. En 2012, le Québec comptait 837 entreprises agricoles offrant des activités touristiques.¹

Le tourisme rural ne se limite pas à la zone agricole et aux entreprises agricoles qu'elle supporte. Il peut englober des activités se déroulant dans un village telles les activités à caractère patrimonial (religieux, architectural, etc.). En général, il met en valeur les savoirs et savoir-faire issus du milieu local et propose diverses activités de nature culturelle, sportive et éducative qui témoignent de la diversité de l'environnement, de l'économie et de l'histoire de l'espace rural.

Ce type de tourisme englobe des prestations d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, auberge, etc.), de restauration (table d'hôtes, dégustation de vins, de produits du terroir, cabanes à sucre commerciales) et des activités de loisirs (tourisme de randonnée, activités de plein air, activités culturelles, labyrinthes en champ, étangs de pêche, ateliers d'art, etc.).

¹ MAPAQ, Inventaire des producteurs en agrotourisme, 2012. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx>

C'EST QUOI L'AGROTOURISME?

L'agrotourisme est une activité touristique ayant lieu à la ferme et complémentaire à l'activité agricole. Il met en relation des producteurs et productrices agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production, à travers l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.²

Pour être qualifiée d'agrotouristique, l'activité doit respecter les critères suivants :

- avoir lieu sur une ferme, à même une exploitation agricole;
- être complémentaire à l'agriculture;
- établir une relation entre le touriste et le producteur agricole;
- offrir une activité d'accueil et d'information sur une ferme où il peut y avoir aussi consommation d'un produit provenant de cette ferme;
- mettre en valeur le territoire agricole et ses activités.

Cette activité doit demeurer une activité secondaire de l'entreprise agricole (revenu d'appoint) et mettre principalement en valeur sa propre production.

C'EST QUOI L'OFFRE AGROTOURISTIQUE?

L'offre agrotouristique peut comporter les produits et services suivants :

- visite et animation à la ferme;
- hébergement à la ferme;
- restauration mettant en valeur principalement les produits de la ferme et, en complémentarité, l'utilisation de produits alimentaires régionaux;
- promotion et vente de produits agroalimentaires.

Il importe toutefois de préciser que nombre de ces activités nécessitent, soit des permis d'exploitation, soit une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole.

L'ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

Le **Pense-Bête de l'agrotourisme**³ expose, dans différentes fiches, l'ensemble des exigences réglementaires (règlements municipaux, autorisation préalable de la CPTAQ, normes d'hygiène et de salubrité, permis d'exploitation, etc.) à respecter selon la nature du projet agrotouristique envisagé.

Certains projets agrotouristiques peuvent, selon la réglementation locale applicable et les normes édictées dans le documentaire complémentaire d'une MRC, contraindre le développement des activités agricoles environnantes⁴. L'implantation d'un projet agrotouristique exige donc une analyse rigoureuse de son impact sur le développement des activités et des entreprises agricoles avoisinantes.

² site web MAPAQ : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx>

³ http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agrotourisme/Pense_bete_reglementation2010.pdf

⁴ Par exemple, un immeuble protégé double (par rapport à une résidence) les distances séparatrices à respecter entre un usage agricole et non-agricole.

LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE ET LES PROJETS AGROTOURISTIQUES

La notion « d'activité agricole » telle qu'énoncée à l'article 1.0.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* inclut certaines activités complémentaires à la production ou à l'élevage qui peuvent être exercées sans autorisation de la CPTAQ, telles que la vente à la ferme de produits agricoles qu'elle génère ou encore la fabrication d'un fromage artisanal fait à partir de la production de l'entreprise.

En revanche, des activités telles que les visites à la ferme, l'hébergement, la restauration et les tables champêtres nécessitent une autorisation de la CPTAQ.

Selon une étude réalisée en 2008 sur les activités récréotouristiques⁵, ce sont les projets de restauration (restaurants, tables champêtres, cabanes à sucre commerciales, etc.) qui occasionnent le plus de demandes d'autorisation. Suivent les projets de minifermes regroupant les centres d'interprétation, les visites éducatives, les camps de jour, les pavillons d'accueil, etc., puis ceux relatifs à l'hébergement intérieur et extérieur (chalets touristiques, les dortoirs).

Des demandes liées à l'équitation (centres équestres, les cours d'équitation, les écuries récréatives, les sentiers équestres, la randonnée, la zoothérapie avec chevaux, etc.) et celles concernant les activités reliées aux produits régionaux ou produits du terroir (la préparation, la transformation et la vente de produits de boulangerie, de fromages, de plats cuisinés, etc.) sont également nombreuses.

Une grande majorité de ces projets se situe dans les régions dites centrales. Il semble donc que **la proximité d'un bassin de population** ou de clients potentiels constitue un facteur important du développement de l'agrotourisme de même que des autres activités à caractère récréotouristique. Elles se développent toutefois, et cela de façon générale, **hors des secteurs d'activités agricoles intensives**.

Il est à noter que la CPTAQ rend dans la majorité des cas (67,5 %), une décision favorable lors de demandes d'autorisation de projets à caractère récréotouristique en zone agricole. Ce taux d'autorisation est plus élevé lorsque les activités sont réalisées sur une ferme par une productrice ou un producteur agricole (72 %).

⁵ Comprenant l'agrotourisme et autres activités récréotouristiques.

SOURCES

Site web MAPAQ

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx>

La CPTAQ et les activités récréotouristiques en zone agricole. Bilan des décisions 2000-2008

Site web CPTAQ

http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/Rapport_agrotourisme_31_mars_2011.pdf

UPA, Étude sur le tourisme rural au Québec relié au monde agricole, 1997

http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/t_rural.pdf